

Les co-présidents de la commission nationale de concertation
sur la réforme du recrutement et de la formation des maîtres

à

Monsieur le ministre
de l'éducation nationale

Madame la ministre de l'enseignement
supérieur et de la recherche

Par lettre de mission du 21 avril 2009, vous nous avez confié la présidence de la commission nationale de concertation sur la réforme du recrutement et de la formation des maîtres, en nous demandant de vous transmettre pour le 15 juillet nos recommandations.

Après avoir reçu les principales organisations représentatives des personnels, la commission a, de fait, travaillé en deux groupes différents. Les rapports de chacun de ces groupes sont joints au présent courrier. Ils font des propositions qui pourront être utilisées à l'occasion de la concertation ouverte à partir du mois de septembre.

Sur la base de ces travaux, nous vous proposons les recommandations suivantes sur chacun des cinq thèmes que vous nous aviez fixés dans la lettre de mission.

Le cadre définitif de la réforme

Lors des auditions comme dans les recommandations des deux groupes, une attente profonde se dessine pour engager la réforme de la formation des enseignants vers une plus value significative. Elle doit apporter une réelle amélioration de la formation des futurs enseignants qui leur confère une plus grande qualité professionnelle. Elle doit comporter une dimension intrinsèquement universitaire articulant exigences scientifiques et professionnalisation. Elle doit permettre de revaloriser la fonction enseignante et le métier. Ces trois objectifs largement partagés constituent une attente forte et devraient permettre de conduire de manière positive les concertations à venir.

Par ailleurs, une attention particulière se dessine pour que la réforme engagée permette un recrutement, en phase avec la diversité du corps social, ouvert à la société et assurant l'accès de tous et toutes à la profession enseignante. Cette demande suppose de s'assurer que les bourses au mérite et à caractère social à l'intention des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement soient renforcées. Il serait également utile d'étudier la possibilité de dispositifs de pré recrutement ou d'allocation spécifique pour les candidats les plus méritants afin d'assurer la démocratisation de l'accès aux métiers de l'enseignement et son attractivité.

La nature des masters et la question de l'adossement à la recherche

Il paraît essentiel que les masters s'inscrivent dans un cadre national. Ce cadrage national permet de garantir les mêmes règles pour toutes les universités et de préserver l'égalité des chances pour les étudiants. La réussite de la réforme est en grande partie conditionnée par la définition de référentiels de formation au niveau global et par discipline.

Le référentiel des « compétences professionnelles des maîtres » décrivant les dix compétences attendues déclinées en connaissances, capacités et attitudes constitue un document de référence pour la formation des enseignants. Il devrait être actualisé.

Mais le référentiel de formation doit reposer sur une forte intégration de l'ensemble des compétences : savoirs, connaissances et savoirs faire spécifiques nécessaires à l'enseignement de la discipline ; savoirs didactiques et maîtrise des éléments intervenant dans leur transmission ; maîtrise des compétences disciplinaires et méthodologiques nécessaires à l'évolution et l'approfondissement des compétences enseignantes ; savoirs et compétences nécessaires à une claire perception de l'environnement institutionnel et social dans lequel s'inscrivent les missions de l'enseignant.

Cette intégration peut s'opérer par exemple au sein de masters disciplinaires articulés autour d'« un coeur de master » donnant aux étudiants un haut niveau scientifique dans un champ disciplinaire, en appui sur des centres de recherche reconnus. Des crédits de préprofessionnalisation et/ou de professionnalisation permettent de donner aux futurs enseignants les compétences professionnelles attendues. L'enjeu réside dans la meilleure intégration possible entre formation disciplinaire et formation professionnelle ; savoirs disciplinaires liés aux enseignements et savoirs scientifiques liés à la maîtrise d'un champ disciplinaire.

C'est pourquoi, il est essentiel que lors de la formation initiale, lors de l'année de professeur stagiaire et à certains moments de la carrière de l'enseignant, un lien constant s'établisse entre la recherche et l'enseignement quels que soient les niveaux et les lieux d'exercice, les publics et les disciplines enseignées.

C'est aussi le même principe qui oblige à intégrer pleinement les stages dans le dispositif de formation car il ne peut pas y avoir de formation universitaire professionnelle sans alternance entre formation à l'université et formation sur le(s) terrain(s) d'exercice de la profession. Il conviendra cependant de s'assurer que les stages soient encadrés et accompagnés, respectent les principes réglementaires notamment en termes de gratification, s'intègrent dans les cursus sans les alourdir, adoptent des dispositions particulières nécessaires à la prise en compte des situations des étudiants.

Enfin, il convient de définir précisément l'organisation des stages en responsabilité des étudiants de M2 et leur articulation avec la période de formation des professeurs stagiaires du premier comme du second degré. Ainsi, il semble nécessaire d'organiser localement un partenariat très étroit entre rectorat, inspections académiques et universités pour la mise en oeuvre des différentes formes de stages des étudiants de M1 et de M2. La désignation de correspondants spécifiques et/ou d'un groupe de suivi peut être pertinente, la signature de conventions est indispensable.

L'articulation des masters et des concours.

Cette question a été largement évoquée car la particularité de cette réforme qui associe formation et concours oblige à rechercher la meilleure articulation entre l'un et l'autre. Il semble indispensable que le positionnement du concours au sein du cursus de formation n'affaiblisse pas la formation de master dont la qualité doit demeurer une exigence permanente. Il apparaît donc fondamental que s'engage une réflexion nouvelle sur une meilleure intégration entre concours et master.

C'est à cette condition, qui préserve la qualité de la formation et du concours, que le choix du positionnement du concours au sein de la formation doit être arrêté malgré les avantages et les inconvénients de chaque option.

Les évolutions concernant les contenus et les modalités des concours y compris l'agrégation

Les concours doivent conserver leur caractère national mais il semble nécessaire de considérer les contraintes propres aux champs disciplinaires et pratiques scientifiques et les divers métiers d'enseignant selon les publics scolaires visés.

C'est pourquoi il est indispensable de poursuivre la réflexion sur les architectures de master et de concours de manière différenciée selon les types de métiers et selon les grands champs disciplinaires. Il convient de mener une réflexion par grands types de concours.

Ainsi en est-il du cas particulier des PLP des disciplines professionnelles pour lesquels il n'existe pas de formation universitaire au niveau master. Autre exemple la formation et le concours vers le professorat des écoles dont la polyvalence comme la gestion des flux nécessitent une réflexion spécifique. Mais cette recommandation concerne bien l'ensemble des grands types de concours. Mais en aucun cas, il ne s'agit d'abandonner le principe d'un même cadre général, garant de l'unité de la formation des enseignants et de la non hiérarchie entre les différents métiers de l'enseignement et de l'éducation.

La formation continue des enseignants stagiaires.

Les modalités de travail des groupes n'ont pas permis d'approfondir autant que nécessaire cette question. On peut cependant noter que la formation des professeurs stagiaires doit être placée sous la responsabilité des autorités académiques qui sollicitent à cet effet les compétences des universités, des corps d'inspection ou d'autres partenaires. La place des universités dans ce dispositif doit être reconnue et faire l'objet de conventions partenariales.

Il convient aussi d'élaborer, au plan académique, des orientations pour l'organisation pédagogique de l'accueil des professeurs stagiaires et pour les stages des étudiants de M2 (choix des lieux de stages, jour d'intervention, classes à confier aux intéressés...) ainsi que pour leur accompagnement par les chefs d'établissement et les corps d'inspection.

En conclusion de cette lettre, nous souhaitons insister sur la nécessité de poursuivre la concertation entre tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche d'une part, de l'éducation nationale d'autre part. Un intense travail de communication et d'explication vis-à-vis de l'encadrement et des personnels de l'enseignement scolaire d'une part, des communautés universitaires, professeurs et étudiants d'autre part est indispensable.

La réussite de la réforme repose maintenant sur cette concertation car il est essentiel que tous les acteurs y soient pleinement associés.

Il nous paraît également souhaitable qu'au-delà des évaluations réalisées par l'AERES dans le cadre de sa mission, il soit procédé à un suivi étroit de la mise en oeuvre de la mastérisation et à une évaluation du dispositif après une année de fonctionnement.

Nous espérons par ces recommandations enrichir la nouvelle phase de concertation qui s'ouvre. Nous souhaitons remercier vivement pour leur contribution et leur engagement les membres de la commission qui sont tous comme nous très attachés à la réussite de cette réforme majeure pour la formation et l'avenir des jeunes.

Nous vous assurons de notre entier dévouement et de notre respectueuse considération.